



5ème RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUE DU RIVATORIA
Samedi 14 et Dimanche 15 Novembre 2020
Salle des Sports de Jassans-Riottier

REGLEMENT DU SALON : DOSSIER PAPIER

Le salon organisé par le photo-club « RIVATORIA » de Jassans-Riottier (01480) est ouvert aux amateurs et aux professionnels de la photographie après examen et acceptation de leur candidature par le comité de sélection du salon.

Le dossier d'inscription numérique devra être envoyé avant le **Dimanche 14 juin 2020 minuit** à l'adresse suivante : contact@rencontres-rivatoria.com et devra comprendre notamment :

- a. **6 photos** cohérentes d'une même série de la collection personnelle du photographe. Chaque photo devra respecter les caractéristiques suivantes : **1920 pixels** pour la plus grande longueur et n'excédant pas **1.5Mo par photo** en qualité JPEG.

Les exposants sélectionnés autorisent les organisateurs à utiliser leur nom et l'une de leurs photos, sans but lucratif, dans le cadre de la promotion du salon (site internet, presse, livret ...) sans recevoir d'indemnité supplémentaire. Aucune autre utilisation ne sera faite des photographies sans accord écrit de l'auteur. En cas d'opposition, l'exposant devra le spécifier dans sa demande de participation ci-jointe au présent document.

- b. **Votre demande de participation**

- c. **Un texte d'une dizaine de lignes maximum au format Word** expliquant la démarche photographique.

La validation définitive de votre inscription sera effective à réception de votre chèque couvrant les frais d'organisation, de logistique et d'accueil des exposants. Le chèque devra être établi à l'ordre du Photo-Club Rivatoria et envoyé à : Réjane Pereyron, 156 impasse des Hurlevents 01480 Jassans-Riottier. Le montant du chèque devra correspondre à la prestation choisie expliquée dans le bulletin d'inscription en dernière page de ce document. Pour faciliter l'identification des dossiers, merci de bien vouloir joindre au chèque votre demande de participation signée page 5 (la même que vous avez déjà envoyée par format électronique)

Le chèque sera encaissé uniquement après sélection par le comité. Dans le cas contraire, les chèques des candidats non sélectionnés ne seront pas retournés mais détruits. Toute annulation intervenant à moins de 4 semaines de la date du salon ne pourra être remboursée.



PRIMEUR DES ŒUVRES EXPOSEES

Afin de préserver l'intérêt du public pour cette exposition, **les photographes s'engagent à ne pas avoir exposé les œuvres présentées aux Rencontres du Rivatoria 2020 sur un salon de même nature que celui-ci sur une distance d'au moins de 80 km autour de Jassans-Riottier et ceci dans les 12 mois précédents l'édition 2020.**

Les photographes s'engagent à présenter les photos sélectionnées lors de la commission de Juin.

Le comité de sélection se réserve le droit de censure le jour de l'exposition pour toute photographie présentant un caractère raciste, pornographique, une image dégradante d'une personne ou incitant à la violence envers autrui ou sur des animaux.

SELECTION DES PHOTOGRAPHES

Les membres du Photoclub Rivatoria ne sont pas autorisés à exposer.

Dans un délai maximum de 2 semaines après la date de clôture des candidatures, un comité de sélection se réunira pour examiner et sélectionner les dossiers des photographes qui pourront participer au salon. Tous les photographes ayant présenté un dossier seront aussitôt informés de la décision du comité de sélection par mail.

LES STANDS

L'organisation du salon mettra à disposition des photographes, **des stands de 4 à 6 mètres de linéaire constitués de grilles de 1 mètre de large sur 2 mètres de haut pour un coût de 10€ la grille.** Le nombre de grilles souhaitées par les photographes devra être précisé sur le bulletin d'inscription en dernière page de ce document.

Les grilles des stands seront revêtues d'un tissu blanc. Toute demande autre, ayant un lien avec la mise en scène de la série, devra être faite lors de la présentation du dossier. Le dispositif d'accrochage des photographies sur les panneaux du stand est à la charge des exposants.

En complément des panneaux d'accrochage, chaque stand disposera d'une chaise et d'une table où l'artiste pourra présenter press-book et/ou portfolio.



La salle sera éclairée par des projecteurs halogène et des néons suspendus sous la charpente du bâtiment. L'organisation mettra à disposition des exposants une alimentation électrique par stand afin de pouvoir connecter un ordinateur et des éclairages individuels amenés par les photographes si nécessaire.

Le nombre de photographies n'est pas limité, cependant les tirages hors marge ou passe-partout devront avoir une dimension minimum de 40x30 ou 40x40 pour les formats au carré et être présentés sur un support rigide ou en encadrement. Les œuvres devront être installées et rester à l'intérieur du stand pendant toute la durée de l'exposition. **Les photographies de dimensions inférieures à celles indiquées ci-dessus ne seront pas acceptées dans les stands.**

Les photographies devront être munies d'un solide dispositif d'accrochage. Elles seront installées par le photographe sous son entière responsabilité.

LES HORAIRES

Les exposants s'engagent à installer eux-mêmes leurs œuvres le samedi matin 14 Novembre entre 8h30 et 11h00. **Les exposants ne devront pas désinstaller leurs œuvres avant 18h le dimanche soir.**

Chaque exposant doit se préserver vis-à-vis du droit à l'image pour ses photos exposées. Le comité d'organisation ne pourra pas être tenu responsable en cas de litige avec une personne ou une organisation qui revendiquerait ce droit à l'image par rapport à l'œuvre présentée.

LOGISTIQUE ET FRAIS DE PARTICIPATION

La participation aux Rencontres est établie pour cette année 2020 à **10€ par grille** et comprend la mise à disposition du stand et de son habillage, l'accueil petit-déjeuner le samedi et le dimanche.

Les organisateurs mettront à disposition des photographes un espace de convivialité où les repas pourront être pris en commun.



DIVERS

L'organisateur du salon ne prend pas en charge les risques éventuels concernant les vols, détériorations, incendies, accidents et tout autre sinistre qui pourraient survenir aux œuvres à l'intérieur du salon et/ou au matériel déposés sur les stands. Pour les dommages causés à autrui, l'association dispose d'une assurance à responsabilité civile.

Les ventes de photographies ne sont pas organisées ni contrôlées par le comité organisateur et devront s'effectuer directement sous l'entière responsabilité de l'artiste. Toute photographie vendue ne devra pas être retirée du stand avant la fin du salon.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions du présent règlement.

Fait à Le

Nom et signature de l'artiste.

Pour tout problème ou renseignements complémentaires contacter :

Photoclub Rivatoria : contact@rencontres-rivatoria.com



5ème RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DU RIVATORIA

Dossier d'inscription à renvoyer avant le 14 juin 2020 minuit

à contact@rencontres-rivatoria.com

Nom et prénom de l'artiste

Adresse complète

Email : N° téléphone

RESERVATION DES GRILLES :

- Réservation de 4 grilles (40€)
- Réservation de 5 grilles (50€)
- Réservation de 6 grilles (60€)

Cocher le nombre de grilles souhaitées, nous consulter si vous souhaitez plus de 6 grilles

Merci de nous renvoyer par courrier votre demande de participation accompagnée de la dernière page du règlement dûment remplies et signées accompagnées d'un chèque pour le montant de la prestation correspondant au nombre de grilles réservées.

Chèque à établir à l'ordre de « Photoclub Rivatoria » à envoyer à :

Réjane Pereyron

156 impasse des Hurlevents

01480 Jassans-Riottier

Fait à Le

Nom et signature de l'artiste.

Je m'engage à ne pas avoir exposé les œuvres présentées aux Rencontres du Rivatoria 2020 dans un autre salon de même nature distant d'au moins de 80 kms autour de Jassans-Riottier et ceci sur l'année précédant l'édition 2020.